

# Dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)

*Brasília, 6-8 novembre 2024*

## Note d'orientation

### 1. Introduction

Le Groupe des 20 (G20) est un forum international de coopération économique dont l'objectif est d'élaborer des politiques et des stratégies pour relever les défis mondiaux actuels et futurs.

Réparti sur les cinq continents, le G20 comprend les pays suivants, en plus de l'Union africaine et de l'Union européenne : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni et Türkiye. Plus précisément, le G20 représente 85 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, 75 % du commerce international et deux tiers de la population mondiale.

Pour la première fois dans le format actuel du G20, le Brésil assure la présidence tournante du Groupe, avec un mandat qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2023 et qui s'achèvera le 30 novembre 2024.

Les questions considérées comme prioritaires par la présidence brésilienne du G20 sont : i) la lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités ; ii) les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ; et iii) la réforme de la gouvernance mondiale.

Étant donné que les parlements peuvent contribuer de manière substantielle à l'accomplissement du mandat du G20, le P20 a été mis en place lors du Sommet de 2018. Il s'agit d'une tribune qui permet aux présidents de parlement d'examiner et d'explorer les moyens d'apporter une contribution parlementaire à la mise en œuvre des décisions du G20.

Il convient de souligner que, bien que le P20 n'ait été structuré en sommet qu'en 2018 à Buenos Aires, les éditions 2010, 2011, 2012 et 2013 – tenues respectivement au Canada, en République de Corée, en Arabie saoudite et au Mexique – se sont déroulées sous la forme de réunions de consultation. Après le sommet du P20 en Argentine, d'autres éditions ont été organisées au Japon (2019), en Italie (2021), en Indonésie (2022) et en Inde (2023). L'édition 2020, prévue initialement en Arabie saoudite, a été annulée en raison de la pandémie. Le Brésil aura donc l'honneur d'accueillir cette année la dixième édition du P20.

Dans le cadre de sa présidence du P20, le Brésil a organisé la première Réunion des femmes parlementaires du P20, qui s'est tenue à Maceió (État d'Alagoas) les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2024.

Avec pour devise *Bâtir un monde juste et une planète durable*, les plus de trente délégations de parlements nationaux et d'organisations internationales participantes ont eu des échanges approfondis sur les lois, les bonnes pratiques, les politiques publiques et d'autres initiatives en vue de trouver des solutions aux grands défis contemporains, en articulant leur réflexion autour des trois axes prioritaires suivants :

- a) justice climatique et développement durable pour les femmes et les filles ;
- b) accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelles ; et
- c) lutter contre les inégalités et promouvoir l'autonomie économique des femmes.

À l'issue de la Réunion des femmes parlementaires du P20, les participantes ont adopté par acclamation une déclaration finale, la Charte de l'Alagoas, assortie de huit recommandations issues des discussions qu'elles ont eues à Maceió (*voir l'annexe de la présente note d'orientation*).

## **2. Dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20) : thème, objectifs et sujets prioritaires**

Le **dixième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20)** se tiendra au Palais du Congrès national, à Brasília, du 6 au 8 novembre 2024.

Dans le cadre de cette dixième édition du Sommet, nous organiserons également, le 6 novembre, un Forum parlementaire du G20 pour favoriser les échanges sur les résultats et les recommandations de la première Réunion des femmes parlementaires du P20 évoquée plus haut.

Ces événements seront l'occasion de réaffirmer l'importance, pour les représentants parlementaires des pays membres du G20, d'échanger sur leurs expériences. En tant qu'espaces privilégiés pour le dialogue et la prise de décision, les parlements servent de caisse de résonance au sein de chaque société.

Outre la fonction institutionnelle du parlement, les parlementaires jouent un rôle important dans les discussions mondiales par le biais de la diplomatie parlementaire, entendue comme l'ensemble des interactions qu'ont les parlementaires avec leurs homologues étrangers, les autres parlements nationaux et les institutions internationales, lorsqu'ils participent à des conférences, des colloques, des sommets et d'autres événements internationaux, tels que le P20, afin de discuter et de trouver des moyens communs de résoudre les principaux problèmes du monde actuel, comme les changements climatiques, les flux migratoires, l'environnement, l'utilisation de l'eau, les pénuries alimentaires et les énergies renouvelables, entre autres, qui affectent non seulement les États nationaux, mais aussi la communauté internationale dans son ensemble, à savoir des problèmes qui transcendent les frontières nationales.

Ainsi, grâce au travail des parlements et des parlementaires, il est possible de rapprocher les processus décisionnels gouvernementaux des différents secteurs de la société.

Dans cette perspective, les échanges entre les parlements du G20 sont avant tout bénéfiques car ils apparaissent comme un outil susceptible de compenser le déficit démocratique traditionnellement inhérent au fonctionnement du système international.

Dans ces conditions, et conformément aux priorités proposées pour le G20 en 2024, le dixième Sommet du P20 favorisera les débats et les échanges sur le thème *Les parlements pour un monde juste et une planète durable*.

Nous souhaitons encourager les parlements et les organisations participants à définir, au moyen d'échanges constructifs et ciblés, des stratégies et des initiatives par lesquelles la diplomatie parlementaire pourrait avoir un impact positif sur les conditions de vie de nos populations et de la communauté internationale dans les grands domaines suivants :

- a. lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités ;
- b. développement socio-environnemental et transition écologique juste et inclusive ; et
- c. mise en place d'une gouvernance mondiale adaptée aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

## **3. Forum parlementaire du G20 : vers la mise en œuvre des recommandations de la première Réunion des femmes parlementaires du P20 (Maceió, 1<sup>er</sup> et 2 juillet)**

Dans le sillage de la réunion inédite et couronnée de succès des femmes parlementaires du P20, la présidence brésilienne du P20 propose que le Forum parlementaire du G20 – le 6 novembre – soit consacré au débat sur la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion de Maceió, notamment celle qui préconise que ce type de réunion devienne partie intégrante de l'ordre du jour du P20 à partir de 2025.

Le Forum parlementaire du G20 sera également l'occasion de remettre officiellement la Déclaration finale de la Charte de l'Alagoas au dixième Sommet des présidents des parlements du G20 (P20).

Il est donc proposé d'organiser les trois séances de travail suivantes lors du Forum, en s'appuyant sur les axes prioritaires retenus à la réunion de juillet 2024 :

Thème de la première séance de travail : *Promouvoir la justice climatique et le développement durable dans une perspective de genre et ethnique*

Thème de la deuxième séance de travail : *Les femmes au pouvoir : accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelles*

Thème de la troisième séance de travail : *Lutter contre les inégalités fondées sur le genre et la race et promouvoir l'autonomie économique des femmes*

Afin d'optimiser les discussions, nous suggérons aux délégations participant au Forum de mettre l'accent, dans leurs interventions, sur les lois nationales, régionales ou internationales, les politiques publiques et les bonnes pratiques en lien avec les recommandations contenues dans la Charte de l'Alagoas.

Nous encourageons également les parlements et les organisations internationales participants à inclure dans leurs délégations respectives, si possible, des femmes parlementaires et des représentantes qui ont participé à la réunion de Maceió.

#### **4. Séances de travail du dixième Sommet du P20**

Les 7 et 8 novembre 2024, les débats de fond du dixième Sommet se dérouleront autour des séances de travail suivantes (chacun avec son contexte particulier et ses propres axes de réflexion) :

##### **a) Lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités dans le monde**

Loin de stagner ou de reculer, la faim dans le monde continue de progresser. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une personne sur cinq dans 59 pays était confrontée à l'insécurité alimentaire en 2023, ce qui correspond à environ 281 millions de personnes menacées par la faim dans ces pays. En pourcentage, dans ce groupe de pays, le niveau d'insécurité alimentaire aiguë concernait 14 % de la population, en 2018, puis 20 % en 2020 et 21,5 % en 2023.

Au niveau mondial, 9,1 % de la population souffrait de malnutrition en 2023, soit environ 733 millions de personnes, ce qui représente une augmentation d'environ 152 millions de personnes par rapport à 2019, année où 7,5 % de la population a souffert de la faim. Compte tenu du contexte actuel, on estime que 6,8 % de la population mondiale, soit 582 millions de personnes, souffriront de malnutrition chronique d'ici à 2030<sup>1</sup>, ce qui souligne l'ampleur du défi à relever pour atteindre l'objectif de développement durable de l'ONU qui vise l'élimination de la faim dans le monde à cette échéance.

Plusieurs facteurs contribuent à aggraver l'insécurité alimentaire, par exemple : l'extension des conflits armés, les crises économiques, les événements climatiques extrêmes et les déficiences institutionnelles chroniques dans divers pays, notamment dans la conception et le suivi des politiques publiques liées à la sécurité alimentaire. À cet égard, la présidence du P20 encourage les participants à réfléchir aux moyens de surmonter les obstacles et les défis politiques, économiques et environnementaux afin d'assurer l'accès et l'inclusion en matière d'alimentation et de nutrition.

---

<sup>1</sup> FAO, FIDA, OMS, UNICEF et PAM. 2024. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 - Des financements pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition. Rome, p. 9. Disponible en anglais à l'adresse [doi.org/10.4060/cd1254en](https://doi.org/10.4060/cd1254en). Consulté le 22 août 2024.

Axes de réflexion à l'attention des délégations participantes :

- Comment les parlements peuvent-ils contribuer à définir des politiques qui garantissent la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs peuples ? Le droit de l'homme à une alimentation adéquate a-t-il été inscrit dans la législation en vue d'établir un cadre juridique visant à éliminer la faim et la malnutrition ?
  - Par quels moyens la diplomatie parlementaire peut-elle établir une coopération en vue de renforcer la protection et l'intégration sociales, ainsi que de garantir des pratiques alimentaires et de production durables d'un point de vue environnemental, économique et social ?
  - Quel rôle peuvent jouer les parlements pour s'assurer que les personnes affectées par les conséquences des conflits ont un accès adéquat à la nourriture et que l'aide humanitaire est acheminée correctement ?
- b) Développement socio-environnemental et transition écologique juste et inclusive, y compris l'aspect relatif à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques

Lors de la neuvième édition du Sommet du P20 à New Delhi (2023), la question de la transition énergétique durable a été abordée en tant que guide vers un avenir durable. Cette fois-ci, à l'occasion de la dixième édition du Sommet du P20, nous proposons de progresser dans la recherche de nouvelles solutions en faveur d'une transition écologique juste et inclusive. Dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, le développement durable implique la réalisation de ce que l'on a appelé le *Grand bond en avant pour la transition écologique*, qui suppose non seulement une réindustrialisation verte et l'utilisation d'énergies propres, mais aussi que ce processus soit mené à bien dans un souci d'inclusion et de justice sociale.

La transition écologique des chaînes de production vers une économie sobre et neutre en carbone doit être équitable et inclusive, et les parlements doivent veiller à ne pas dissocier les enjeux et la répartition des coûts, et à maintenir l'intégrité du concept de développement durable.

Ce concept doit impliquer, dans le sillage du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Déclaration finale de la première Réunion des femmes parlementaires du P20, de respecter et de garantir la dignité et les droits de l'homme de toutes les personnes, indépendamment de leur race, de leur ethnie, de leur sexe ou de toute autre caractéristique, et d'assurer un développement inclusif, la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous.

Dans ce contexte, il convient également de souligner que les catastrophes naturelles, comme les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les ouragans, les incendies et les tsunamis, entre autres, ainsi que les catastrophes causées par l'activité humaine, entraînent le déplacement de milliers de personnes, des crises sanitaires et de la pauvreté.

Face aux inquiétudes suscitées par l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes et les conséquences humanitaires des catastrophes environnementales et humaines, nous invitons les parlements à partager leurs bonnes pratiques en matière de prévention et de réponse à ces défis.

Axes de réflexion à l'attention des délégations participantes :

- Quelles mesures les parlements doivent-ils prendre pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en veillant à ce que la transition écologique et les autres politiques nationales pertinentes favorisent l'inclusion et la justice sociales ?
- Comment les parlements peuvent-ils contribuer à corriger la tendance qui fait peser de manière disproportionnée le coût de la transition énergétique sur les pays pauvres et émergents, dont le développement économique se trouve à un stade où la demande d'hydrocarbures en tant que source d'énergie et d'intrants industriels et agricoles augmentera d'ici à 2030 ?

- Compte tenu du principe des responsabilités communes mais différenciées, que peuvent faire les parlements pour promouvoir davantage le financement et la mise en œuvre effective des politiques et programmes publics de lutte contre les changements climatiques, de prévention des catastrophes et de prise en compte de leurs répercussions spécifiques sur certaines populations, notamment les migrants ?
- c) Gouvernance mondiale adaptée aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle

Le système international est confronté à une crise multidimensionnelle dans les domaines géopolitique, économique et environnemental. Si l'on veut résoudre les problèmes systémiques de manière efficace et productive, il faut absolument réformer les institutions et les mécanismes de la gouvernance mondiale, en renforçant leur représentativité, leur légitimité et leur fonctionnement.

Pour ce faire, il est essentiel de réformer l'ONU, en particulier son Conseil de sécurité, afin de le rendre davantage représentatif de la réalité internationale actuelle, de manière à maintenir la paix et la sécurité internationales et à promouvoir un développement durable, équitable et inclusif. De même, les institutions du système financier international, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, doivent améliorer leurs processus décisionnels, lutter contre les inégalités et agir pour la transition écologique, en orientant les mécanismes de financement vers la promotion du progrès social et économique en prenant des engagements environnementaux et en tenant compte des déséquilibres et des contextes nationaux.

Le lien entre commerce et développement durable, la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le renforcement du système commercial multilatéral, le développement durable dans les accords d'investissement, la participation des femmes au commerce international et l'approche du développement durable dans les accords commerciaux régionaux sont quelques-unes des questions actuellement débattues en vue d'améliorer la gouvernance du commerce international afin de le rendre plus ouvert, plus équitable et plus durable.

Il importe également de discuter du rôle de premier plan joué par les parlements dans ce processus, que ce soit par leur participation aux travaux des organisations internationales, lorsqu'ils débattent des accords internationaux et les approuvent ou quand ils harmonisent les politiques publiques au niveau national.

Axes de réflexion à l'attention des délégations participantes :

- Comment les parlements peuvent-ils influencer sur la réforme de la gouvernance mondiale dans des institutions telles que l'ONU, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC en vue d'obtenir des résultats plus efficaces, plus inclusifs, plus justes, plus équilibrés et plus durables axés sur le développement ?
- Que peuvent faire les parlements pour que le commerce international et les mécanismes de financement internationaux favorisent la responsabilité sociale et environnementale parallèlement à la croissance économique, tout en évitant qu'ils soient utilisés à mauvais escient, en violation des règles de l'OMC ?
- Quelles alternatives à l'impasse de la réforme de l'OMC et au nouveau protectionnisme les parlements peuvent-ils proposer, aussi bien au niveau national que par la coopération internationale ? Comment les travaux parlementaires contribuent-ils à harmoniser les textes législatifs et réglementaires et, par conséquent, à réduire les coûts et les risques liés au commerce, notamment en ce qui concerne le commerce électronique, la protection des données personnelles et l'accès des femmes à la finance ?

## 5. Document final

À l'issue de cette dixième édition du Sommet du P20, un document final devrait être adopté par consensus et communiqué au Sommet des dirigeants du G20, qui se tiendra à Rio de Janeiro les 18 et 19 novembre 2024.

L'*avant-projet* de document final devrait être distribué le **20 septembre 2024**.

Les observations sur le projet initial (*avant-projet*) doivent être envoyées à l'adresse [declaration.p20@cn.leg.br](mailto:declaration.p20@cn.leg.br), au plus tard **le 10 octobre 2024**. Chaque délégation participante doit également fournir, dans le même délai, les coordonnées (nom et prénom, fonction, adresse électronique et numéro de téléphone) de la personne référente au sein de la délégation pour tout ce qui a trait aux négociations sur le document final. Sans préjudice de l'autonomie de chaque délégation participante, Il est fortement recommandé que les équipes de négociation soient composées exclusivement de responsables parlementaires (parlementaires ou hauts fonctionnaires de l'institution).

Après réception des observations sur le projet initial (*avant-projet*), une version révisée (*REV. 1*) du projet de Déclaration finale sera distribuée le **18 octobre 2024**.

Des réunions en ligne pour discuter du contenu de la version révisée (*REV. 1*) du projet de Déclaration finale seront organisées pendant **les semaines des 21 et 28 octobre 2024** (les dates et heures seront communiquées aux personnes référentes en temps voulu).